université angers

Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL
du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
19 octobre 2011

PROCES VERBAL APPROUVE PAR LE CEVU DU 3 AVRIL 2012

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 19 octobre 2011
14h00
Présidence de l'Université – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A
M. Eric DELABAERE, M. Serge BLONDEL, M. Aziz BALLOUCHE.

Collège enseignants B
M. Dominique JONCHERAY, M. Christophe DANIEL, Melle Sandra PALMERO, M. Jean-René MORICE, Mme Sabine MALLET, M. Guillaume Nicolas, Mme Monique SAUNIER.

MEMBRES ABSENTS
Mme Geneviève MAURAS.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION
M. Fabrice GUERIN, M. Didier LE GALL, Mme Isabelle RICHARD, M. Adnan MECHBAL.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS
Mme Christine BEDU, Mme Monique BERNIER.

AYANT DONNEES PROCURATION :
Mme Brigitte BICHET, Melle Emilie BOMAL.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS
M. Thibault ALBRESPY, M. Julien VAIDIE, M. Guillaume IFRAH, M. Quentin DAUBIT, Melle Enora BLANCHARD, M. Aurélien OTON.

AYANT DONNE PROCURATION
M. Pierre GENTILHOMME, Melle Charlotte GODIN.

ABSENTS
M. Maxime CHATEAU
M. Alexandre WADOUX
M. Charlie ZERNA
M. Abdel Aziz SOULTANE
Melle Sonia NOUR, M. Anas CHADIL, Melle Sandrine POUPET.

MEMBRES EXCUSES :
Melle Jade DE VECCHIS
M. Victor LARGUIER

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

MEMBRES PRESENTS
Mme PLAUD, Directrice du CLOUS d'Angers, M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

ABSENTS
M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion
M. le Représentant du Conseil Régional

MEMBRES INVITES

PRESENTS :
M. Pulido, représentant de l'IUFM 49.
M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences
M. Cledy, Directeur de l'IUT
Mme Galerneau, Melle DUFEU, assistantes sociales.

MEMBRE ABSENT : Le représentant de l'Inspectrice d'Académie, M. le représentant du Comité d'expansion, M. le représentant du conseil régional.

SOMMAIRE

1. Informations 3
2. Bilan sur les activités des assistantes sociales en lien avec le CLOUS 4
3. Bilan du tutorat d'accueil 2011 5
4. Actualisation des conventions de stage 7
5. Conventions : 9
6. Demande d'habilitation de la LP spécialité métiers de la Comptabilité et de la Gestion - Fiscalité (IUT) 10
7. Diplôme d'Université Angers-Genève Ventilation artificielle : de la physiologie à la pratique (ce diplôme d'université est une modification de l'ancien DIU « Ventilation artificielle » organisé conjointement par les Université de Créteil et d'Angers) 11
8. Modifications de contrôle de connaissances : 11
9. Dossiers FSDIE 12

1. Informations

M. Delabaere préside la séance en l'absence de M. Martina qui doit siéger à la CPU.

Point sur les inscriptions

Au 17 octobre 2011, le nombre d'inscrits est de : 17150 soit 1117 étudiants de plus qu'en 2010 à la même date, ce qui correspond à une augmentation de pratiquement 7 %. M. Delabaere ajoute qu'il faut être prudent dans l'interprétation de ces chiffres, car à cette période il y a de nombreuses fluctuations.

Le chiffre des 20000 étudiants ne sera pas atteint cette année car les inscriptions des masters enseignement de l'UCO ont été transférées à l'UCO.

Contrat quinquennal

M. Martina a reçu la lettre d'intention datée du 6 octobre 2011 qui déclenche le mouvement de contractualisation. Un document synthétique de 10 à 15 pages donnant les grandes orientations du contrat pluriannuel sera envoyé.

Ce document visera à donner les objectifs forts développés dans le contrat quinquennal. Seront associés à ce document :

- 9 indicateurs
- des possibilités de contractualisation avec le PRES
- Stratégie de l'établissement

En terme de calendrier, la démarche de contractualisation a été avancée. Le 22 novembre le Vice Président du CEVU et du CS sont convoqués au Ministère pour faire le point sur l'ensemble de l'offre de formation, les unités de recherche et les écoles doctorales. La durée de l'entretien prévu est de 2 heures.

L'entretien avec l'Université de Nantes est prévu le même jour il est aussi de 2 heures.

En janvier et février, il est prévu une visite contractuelle du Ministère. Le passage des formations au CNESER aura lieu le 5 mars 2012 pour une signature du contrat finalisé entre le 2 et le 13 avril 2012.

Le ministère a fait remonter son avis sur l'offre de formation, ces avis ne sont pas encore complets et ne présument cependant pas d'une habilitation puisqu'ils seront soumis à l'avis du CNESER.

Le Ministère a transmis les avis favorables et les avis avec recommandations sur 29 licences professionnelles.

Tutorat international

Il s'agit d'un accompagnement mis en place pour les étudiants hors échanges par des tuteurs (contrats étudiants) et des bénévoles.

Ce dispositif a pris fin le 14 octobre dernier.

Le bilan fait mention de difficultés liées au désistement des étudiants bénévoles. Un travail reste à faire avec différentes directions en charge des étudiants en échanges.

Fête de la rentrée étudiante :

M. Delabaere remarque que l'information sur la banalisation des cours le jeudi après midi a été mal diffusée. Cette banalisation était une décision du bureau du 19 avril. La communication sur l'évènement devra être revue.

M. Delabaere informe d'un rajout à l'ordre du jour. Il s'agit de la convention d'application relative à la délivrance d'un diplôme interuniversitaire entre l'Université d'Angers et l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Hue (Vietnam).

2. Bilan sur les activités des assistantes sociales en lien avec le CLOUS

Voir Présentation « Annexe 1 »

M. Laheurte demande si certains étudiants échappent aux dispositifs et si une évolution de la population étudiante faisant appel au service du SUMPPS a été constatée.

Mme Galerneau constate qu'il y a moins de primo arrivants et beaucoup plus d'étudiants étrangers (très liés aux évènements politiques). De manière générale, les conditions matérielles des étudiants étrangers se sont détériorées, les offres d'emplois étant moins nombreuses.

A noter également l'augmentation des étudiants en rupture familiale qui sont contraints d'arrêter leurs études à cause des difficultés matérielles.

A la question de M. Joncheray sur les capacités d'adaptation des étudiants chinois, Mme Galerneau répond que ces étudiants sont plutôt isolés en arrivant, et surtout ils ne maîtrisent pas toujours la langue, ce qui ne facilite pas leur intégration.

M. Schaub demande si un dispositif existe pour les étudiants étrangers en situation irrégulière.

Mme Galerneau répond que ces étudiants sont orientés vers des associations ou des avocats. Les assistantes sociales ne peuvent pas engager des démarches auprès de la préfecture.

M. Blondel s'interroge sur la répartition par composante. Mme Galerneau répond que la répartition des étudiants en difficultés est variable suivant les composantes. Pour l'antenne de Cholet, une permanence est organisée en début d'année. Les rendez-vous sont pris par téléphone.

En terme de communication, M. Oton rappelle le rôle important des BDE. Les étudiants se tournent souvent vers les associations pour avoir des renseignements. Il considère qu'il y a un manque de visibilité des actions du SUMPPS.

Mme Plaud rappelle que de nombreuses informations sont disponibles sur le site internet.

M. Delabaere informe que l'impact de la crise a été ressenti durement sur Angers, du fait notamment de la raréfaction des emplois étudiants. Il souhaite poursuivre la réflexion conjointe avec le CROUS sur les possibilités d'exonération des frais d'inscription. Actuellement, les étudiants en difficultés sont plutôt orientés vers le FNAU qui a vu cette année sa dotation financière diminuée.

3. Bilan du tutorat d'accueil 2011

En l'absence de Melle Godin, M. Delabaere fait la lecture du bilan envoyé :

Objectifs :
Les tuteurs ont pour mission principale d'accueillir et de guider les nouveaux étudiants de l'Université d'Angers. Ils ont bénéficié d'une réunion le 1er septembre 2011, en présence des différents services universitaires, des responsables administratifs des composantes et, dans certaines facultés, du doyen.

Organisation

- **Recrutement :**

a/niveau : étudiants de L2. La plupart des étudiants retenus sont issus de L3 ou master. Ces étudiants ont par conséquent une solide connaissance du monde universitaire.

b/ diffusion de l'information : La campagne de recrutement a été effectuée principalement cette année par diffusion sur les mailings des composantes concernées, et via le site Internet de l'Université, à partir du mois de mai 2011.
Une information sur le tutorat est, par ailleurs, mentionnée sur l'Agenda de l'étudiant, et il y est fait mention de la campagne de recrutement.

c/ organisation du recrutement : Les postulants, étudiants au moins en L2 à l'Université d'Angers, des composantes concernées, envoient donc une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à la Vice-présidente étudiants.
Les candidats retenus sont contactés par mail pour un entretien avec la vice présidente étudiante.
A la suite de cet entretien les étudiants retenus définitivement sont contactés très rapidement, pour qu'ils puissent alors fournir les pièces justificatives nécessaires à l'élaboration de leur contrat.
L'ensemble des pièces nécessaire à la constitution du contrat a été réceptionné par la VPE. Tous ces documents ont été déposés à Mme Dohain (Gestion des contractuels, DRH). Par la

suite, l'ensemble des échanges entre la DRH, les directions administratives des composantes et les tuteurs s'est directement organisée via les directions administratives des UFR, qui faisaient ainsi le lien entre chacun, sans devoir alourdir le processus par une validation par la VPE comme cela se faisait auparavant.

- **Calendrier du Tutorat :** Les étudiants ont commencé leur mission de tutorat la deuxième semaine de septembre lors des réunions de prérentrée, en lien avec les services administratifs des différentes composantes.

- **Effectifs :**

  - 10 tuteurs pour la composante droit, économie et gestion ;
  - 9 pour la composante des lettres, langues et sciences humaines
  - 7 pour la faculté des sciences.

- **Actions :**

La deuxième partie de la mission des tuteurs s'est déroulée sur le reste du mois de septembre : ils avaient à leur disposition, dans les différentes facultés, un stand « tutorat d'accueil » situé, le plus généralement, dans le hall principal des bâtiments afin de leur octroyé la plus grande visibilité possible pour les étudiants.
Au-delà de cette description factuelle, assez théorique, sur les missions des tuteurs et le fonctionnement global, il semble néanmoins important d'ajouter quelques remarques sur la réalité du fonctionnement, par rapport à l'an dernier :

  - Sur certains sites, selon ce qui a pu être observé, les tuteurs n'ont pas respecté les consignes de visibilité, et ne portaient pas le T-shirt de l'Université qui leur avait pourtant été fourni début septembre pour qu'ils soient aisément repérables pour les autres étudiants.
  - En conséquence, certains stands d'accueil ressemblaient le midi plutôt à une réunion entre « amis », ce qui ne facilite pas la disponibilité pour des étudiants timides ou perdus.
  - On a, par ailleurs pu noter, une absence de réactivité, pour certains, face aux demandes étudiantes.
  - Enfin, les horaires de permanence n'ont pas été toujours tenus

Cela étant, il ne faut pas généraliser, les remarques formulées plus haut ne s'appliquent qu'à une minorité de ces tuteurs.

➢ Bilan financier :

Comme l'an dernier, le nombre d'heures effectué par les tuteurs d'accueil est de : 33 heures par tuteur.
Ce total horaire comprend les 3 heures de formations de la journée du 1 septembre 2011 ainsi que les 30 heures de permanences effectuées par chaque tuteur.
Nous avions pour cette année 2011, 26 tuteurs chacun à 33 heures pour le mois de septembre, soit un salaire brut par tuteur de 321,42 euros (9,74 x 33).
26 t-shirts de l'Université d'Angers ont également été fournis aux tuteurs d'accueil.

4. Actualisation des conventions de stage

Convention de projet tuteuré :

M. Delabaere rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni à la DEVE avec notamment la Directrice et des représentants des composantes pour établir une convention type et étudier les aspects juridiques.
Ces conventions ont été soumises à l'avis du bureau.

M. Delabaere fait part du souhait de l'ISTIA de rajouter les frais de déplacements dans la 1ère phrase "les frais de formation **et de déplacements** entraînés par le projet tuteuré sont à la charge de l'entreprise". Pour l'ISTIA, l'engagement est fort puisque si le projet n'est pas terminé par les étudiants, les enseignants eux-mêmes s'engagent à le finaliser.

Les projets tuteurés représentent une réelle plus value pour les entreprises.

M. Laheurte propose plutôt d'ajouter « sauf dispositions conventionnelles particulières ».

M. Ifrah souhaite que soit mentionné dans chaque convention la possibilité de s'absenter pour exercer un mandat électif au sein de l'Université.

M. Delabaere rappelle les dernières modifications proposées dans le cadre du groupe de travail et par le CEVU :

Article 1 – Objet de la convention
Une phrase à été insérée : « Le projet tuteuré, objet de la présente convention a pour thème » pour annoncer le sujet.

Article 3 – Durée de la convention
Modification de l'article pour annoncer les dates du stage. Précision des modalités pour les stages filés: du lundi au vendredi, une journée par semaine, ou autres.

Article 5 - Dispositions financières :

Le CEVU propose d'ajouter à la 1ère phrase « sauf dispositions conventionnelles particulières ».

Ajout d'un article après l'article 6 :

Article 7 -« Autorisation d'absence » :

- Le stagiaire est autorisé à s'absenter à la demande de l'Université sous réserve de justificatifs pour :
    - Passer les épreuves d'un concours
    - Se rendre aux sélections d'entrée en formation
    - Se rendre à un entretien d'embauche
    - **Se rendre aux convocations des instances de l'Université d'Angers.**

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions sous réserve de prendre en compte ces modifications.

Convention de réorientation :

M. Delabaere rappelle que ce stage doit s'inscrire dans un projet construit et validé par le SUIO-IP et validé par le responsable de formation.

M. Ballouche s'interroge sur la durée de ce type de stage et la gratification des stagiaires. La finalité de ces stages est différente des stages classiques.

Mme Brault rappelle qu'une durée de stage n'est pas imposée cependant afin de respecter la loi du 28 juillet 2011, l'établissement est tenu de rappeler l'obligation de gratifier les étudiants dont les stages ont une durée de 2 mois consécutifs.

Melle Palmero demande sous quelle forme ce rajout sera fait dans les maquettes ?

M. Delabaere informe qu'il a contacté les directeurs de composantes leur proposant d'ajouter cette phrase pour l'ensemble de licence 1 : « le stage de réorientation doit s'inscrire dans un projet de réorientation construit et validé par le SUIOIP. Ce projet doit être présenté en même temps que la demande de convention, après accord du responsable de la filière dans laquelle l'étudiant a pris son inscription ».

Il rappelle les modifications suivantes :

Article 2 - Projet et contenu de stage
2-1 Objet du stage :
Ajouter cette phrase au 2ème paragraphe :
Ce stage doit s'inscrire dans un projet de réorientation construit et validé par le SUIOIP. Ce projet doit être présenté en même temps que la demande de convention, après accord du responsable de la filière dans laquelle l'étudiant a pris son inscription.

Article 3 - Modalité du stage :

3-4 Gratifications et avantages
3.4.1 Conformément à la loi du 28 juillet 2011, lorsque le durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages font l'objet d'une gratification.
3.4.3 Ajout d'un paragraphe qui énonce que les stagiaires peuvent accéder aux activités sociales et culturelles conformément à l'article L.612-12 du code de l'éducation.

3-5 Protection sociale – Responsabilité civile
Modification du paragraphe de l'assurance responsabilité civile. L'université prévoit dans les conventions systématiquement une attestation de responsabilité civile de la part de l'étudiant

Article 3.7 -Autorisation d'absence :
Ajouter :
- se rendre aux convocations des instances de l'Université d'Angers.

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions :

- sur les modifications de la convention proposées ci-dessus
- sur la possibilité d'offrir un stage de réorientation à l'ensemble des filières de L1.

Conventions de stage :

Il s'agit d'une actualisation suite à la parution du décret de 2010 et de la loi du 28 juillet 2011.

Rappel des modifications :

3-2 Durée du stage
Ajout d'un paragraphe qui précise la durée maximale du stage suite à la loi du 28 juillet 2011.
3-5 Gratifications et avantages
3.5.1 Conformément à la loi du 28 juillet 2011 la durée du stage sera désormais supérieure à deux mois consécutifs ou non.
3.5.3 Ajout d'un paragraphe qui énonce que les stagiaires peuvent accéder aux activités sociales et culturelles conformément à l'article L.612-12 du code de l'éducation.
3-6 Protection sociale – Responsabilité civile
Modification du paragraphe de l'assurance responsabilité civile. L'université prévoit dans les conventions de stage une attestation de responsabilité civile de la part de l'étudiant.

Ajout d'un paragraphe Article 3 : 3-1 Autorisation d'absence
Le stagiaire est autorisé à s'absenter à la demande de l'Université sous réserve de justificatifs pour :

- Passer les épreuves d'un concours
- Se rendre aux sélections d'entrée en formation
- Se rendre à un entretien d'embauche
- **Se rendre aux convocations des instances de l'Université d'Angers.**

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions sur l'ensemble de ces modifications.

Introduction de stage optionnel

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions sur l'intégration de la phrase suivante dans toutes les maquettes de licence :

« Un stage optionnel peut être réalisé à la demande de l'étudiant. Il doit s'inscrire dans le projet personnel et professionnel de l'étudiant que ce dernier devra présenter avec sa demande de convention »

M. Joncheray demande si de manière générale ces conventions seront traduites. Mme Brault répond que comme pour chaque actualisation, il sera fait appel aux enseignants de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines.

5. Conventions :

- Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'université de Tunis pour le **Master professionnel «Psychologie clinique et psychopathologie»** et l'Université d'Angers UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines pour le **Master professionnel «Psychologie clinique, clinique du lien social»**

M. Delabaere indique qu'une convention similaire a été établie pour le master « neuropsychologie ».

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

- Convention de cohabilitation de diplôme entre l'Université de Rennes 1, l'UBO, l'Université d'Angers et l'Université de Nantes relative au master 2 spécialité « Modélisation en Pharmacologie Clinique et Epidémiologie » (MPCE).

M. Delabaere indique que cette convention est construite à partir d'une convention type de Rennes I. Les étudiants d'Angers sont inscrits également à Rennes I, cette inscription est gratuite et permet de bénéficier de services accessibles sur l'ENT. Il s'agit d'une inscription « fonctionnelle ».

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

- Convention d'application relative à la délivrance d'un diplôme interuniversitaire entre l'Université d'Angers et l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Hue (Vietnam).

Cette convention est la traduction directe de la mise en place du DIU gynécologie obstétrique validé par le CEVU et le CA récemment.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

- Convention d'application relative à la délivrance d'un diplôme interuniversitaire entre L'UNIVERSITE D'ANGERS, ANGERS, France et L'UNIVERSITE DE MEDECINE, HANOÏ, Vietnam

Cette convention a été ajoutée à l'ordre du jour. Elle est construite de la même façon que celle de HUE.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

6. Demande d'habilitation de la LP spécialité métiers de la Comptabilité et de la Gestion - Fiscalité (IUT)

M. Clédy présente ce point. Il informe que cette convention résulte d'un travail en collaboration avec l'ordre des experts comptables qui a fait remonter un vrai besoin sur un niveau intermédiaire.

Il indique que la maquette pédagogique permet de valider plusieurs UE du DCG. La concurrence existe : le CNAM a ouvert un LP RH en alternance sur Cholet. Tous les départements GEA de France sont parties prenantes sur une des spécialités.

Cette LP se déroule en alternance : 3 jours à l'IUT et 2 jours en cabinet, 3 mois de stage en continu. Il s'agit d'une construction « nationale » comme pour la LP Distech. Ces licences professionnelles répondent à de vrais besoins.

Melle Palmero s'interroge sur l'articulation avec le L3 CCA, master 1et 2CCA dont la maquette est imposée par l'ordre des experts également. Cette LP a-t-elle la même maquette que la L3CCA ?
Ces étudiants ont-ils vocation à intégrer le master CCA ?

M. Clédy rappelle qu'il s'agit d'une demande de l'ordre des experts comptable en direction des IUT. Les licences professionnelles n'ont pas par définition l'objectif de poursuivre sur un master.

Dans la présentation qui est faite, l'objectif n'est pas de former des étudiants pour obtenir le DCG, mais d'un chéneau manquant entre le DUT et le reste sans l'objectif de poursuite d'étude.

Mme Bernier s'interroge sur la multiplication des mêmes partenariats avec différentes formations. Ces collaborations pourraient être mieux formalisées pour plus de cohérence vis-à-vis des partenaires.

M. Clédy ajoute que le DSCG perdure car il est en contrat de professionnalisation. Pour le DCG il y a peu d'inscrits. Il faudra réfléchir sur sa pérennité.

Ce dossier a été remonté pour le 15 octobre sous réserve de l'avis des conseils.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande d'habilitation de cette licence professionnelle sous réserve de modifier l'intitulé de cette formation comme suit :
Licence professionnelle spécialité métiers de la comptabilité et de la gestion : fiscalité.

7. Diplôme d'Université Angers-Genève Ventilation artificielle : de la physiologie à la pratique (ce diplôme d'université est une modification de l'ancien DIU « Ventilation artificielle » organisé conjointement par les Université de Créteil et d'Angers)

Il s'agit d'une formation de 3ème cycle. M. Delabaere indique que le responsable national de ce DIU (le professeur Brochard) qui était en poste à l'Université de Créteil (lieu des enseignements) est désormais à Genève d'où ces modifications de statuts qui justifie la transformation de ce DIU en DU. M. Nicolas indique que ce DU a beaucoup de succès.

M. Delabaere met au vote ce DU. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

8. Modifications de contrôle de connaissances :

I UFR SPIS :

Etudes pharmaceutiques 5ème et 6ème année : création d'une attestation de formation à l'éducation thérapeutique du patient (ETP)
6ème année, filière officine : Modalité de passage des étudiants de 5ème année filière internat ou industrie/ recherche en 6ème année filière officine.
6ème année, filière officine : modification de l'évaluation de l'enseignement : stage officinal.
L2 diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques : changement de nature de l'épreuve de validation de stage d'initiation officinal de 2ème année.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces demandes de modifications.

I UFR Droit, Economie et Gestion

M1 Stratégie économique : MEF Sciences économique et sociale : changement du volume horaire, changement de la répartition des UE dans les enseignements : **avis favorable du CEVU à l'unanimité.**

M2 MEF : changement du volume horaire, changement de la répartition des UE dans les enseignements, modification de l'évaluation des enseignements : **avis favorable du CEVU à l'unanimité.**

M2 Direction de projet dans les nouvelles filières culturelles DNFNC : changement du volume horaire, changement de la répartition des UE dans les enseignements, modification de l'évaluation des enseignements, changement d'ECTS, changement de la nature des épreuves : **avis favorable du CEVU à l'unanimité.**

LP Droit et Métiers du notariat : changement du volume horaire, changement d'ECTS : **avis favorable du CEVU avec 2 abstentions sous réserve de la validation du conseil de l'UFR Droit, Economie et Gestion.**

Master 2 Marketing et TIC : Modification de répartition des UE dans les enseignements : **avis favorable du CEVU à l'unanimité.**

9. Dossiers FSDIE

L'association Diversité souhaite élargir la diffusion du magazine K libres à l'ensemble des sites des Pays de Loire qui contribuera à créer une identité étudiante régionale avec pour objectif la diffusion de 30 000 exemplaires sur la région pays de loire (Nantes, Angers, Le Mans).

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande de subvention FSDIE de l'association diversité pour un montant de 8000 euros.

Le Président de l'Université

Daniel Martina

Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere

La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte BRAULT